Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-210500468-20250506-2025082-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/05/2025

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN

Séance du 06 Mai 2025

Délibération n° **2025-82 R**
Objet : **Demande de classement en « Station de tourisme » de la Commune d'Embrun.**

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 20
Nombre de votants : 28

Présents :
Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIERE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :
Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Christian PARPILLON donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé :
Monsieur Patrice RENOUF

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L133-13 à L133-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2023-01-18-00003 en date du 18 janvier 2023 classant l'office de tourisme intercommunal de Serre-Ponçon « en catégorie I » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2025-03-03-00024 en date du 3 mars 2025 classant la commune d'Embrun en « commune touristique » ;

Considérant l'ensemble des services, infrastructures, prestations et hébergements présents sur le territoire communal à destination de la clientèle touristique,
Considérant que le classement en station de tourisme serait une reconnaissance d'une politique active de d'accueil, d'information et de promotion touristique visant à assurer une fréquentation pluri saisonnière et mettre en valeur les ressources naturelles, patrimoniales, culturelles et sportives de la commune,

Madame le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes un dossier de candidature au classement « Station de Tourisme » pour la Commune d'Embrun ;

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent

Fait à Embrun,
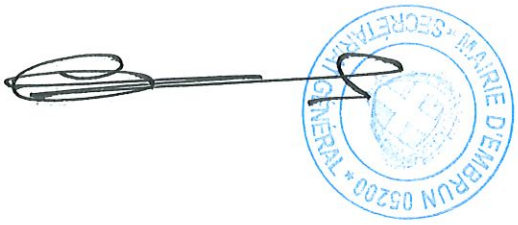
Le 07 Mai 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD